





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-398**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1228820-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : QUARTIER LESSEPS - PONT D'ANTHOINE- IRMA MOREAU - APPROBATION DU
COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL - ANNÉE 2021**

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Elisabeth HUARD, Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES TECHNIQUES
DEPARTEMENT AMENAGEMENT ET
URBANISME

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 8.4
Aménagement du territoire

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ
CO-RAPPORTEUR(S) : Monsieur Moussa BENKACI

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : QUARTIER LESSEPS - PONT D'ANTHOINE- IRMA MOREAU - APPROBATION DU
COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL - ANNÉE 2021- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En juillet 2015, la Ville a approuvé son Plan Local d'Urbanisme qui a modifié en particulier le règlement d'urbanisme dans les secteurs Pont d'Anthoine et Minimes Sud, situés à l'Ouest du quartier Sextius Mirabeau. Il avait identifié le secteur de Ferdinand de Lesseps comme devant jouer un rôle de rotule entre les quartiers Sextius Mirabeau et Encagnane et avait autorisé la densification du secteur.

Ces modifications ont entraîné la nécessité d'une mise à niveau des infrastructures publiques dans ce lieu (pont SNCF, voiries, cheminements mode doux et réseaux publics) dans le cadre et la cohérence d'un véritable projet urbain à l'échelle du secteur prenant en compte une réflexion sur les déplacements à l'échelle du centre urbain et leur impact sur le secteur. Dans ce contexte, le dimensionnement du Pont d'Anthoine, qui ne permettait qu'un sens de circulation automobile, ne répondait plus aux ambitions et besoins de la Ville.

Dès lors, la Commune d'Aix-en-Provence qui souhaitait réaliser des travaux d'élargissement de celui-ci depuis de nombreuses années a d'abord intégré ce projet dans le cadre de la Zac Sextius Mirabeau. Le projet n'ayant pu aboutir, la Ville a confié la réalisation de l'opération d'aménagement LESSEPS PONT D'ANTHOINE IRMA MOREAU à la SPLA « Pays d'Aix Territoires » par convention du 11 septembre 2019, approuvée par délibération n° DL.2019-325 du 18 juillet 2019. La SPLA a également été chargée de la coordination avec SNCF Réseau qui envisageait la fermeture des voies lors de la modernisation de la ligne Marseille-Aix-Gardanne en 2020-2021, ceci permettant de réduire le coût de l'opération. Elle a conclu

une convention avec SNCF Réseau le 9 janvier 2020.

La durée de la convention est de quatre ans à compter de sa notification, soit une échéance au 25 septembre 2023. Le coût total de l'opération est évalué à 8 352 750 € HT soit 9 040 900 € TTC (4 912 000 € de dépenses «étant exonérées de TVA car correspondant aux travaux réseaux SNCF»). Un avenant du 12 novembre 2021, approuvé par délibération n° DL.2021-790 du 18 octobre 2021, a modifié la répartition des financements portant à 5 750 440 € le montant relatif aux travaux du Pont d'Anthoine, sans modification du coût total de l'opération.

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme et à l'article 4.5 du contrat de concession, la SPLA a communiqué à la Ville le Compte Rendu Financier Annuel de l'opération pour l'année 2021, approuvé par son Conseil d'Administration du 23 novembre 2022.

Le bilan prévisionnel de l'ensemble des dépenses et des recettes attendus de l'exécution de cette opération établit :

- le montant global des charges de l'opération à 9,041 M € HT.
- le montant global des produits à 9,053 M € HT.

L'année 2021 a principalement été consacrée à la réalisation de travaux (Pont d'Anthoine et VRD).

L'ensemble de ces éléments est détaillé dans la note de conjoncture et dans le bilan financier ci-joint.

Aussi, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ADOPTER** le Compte Rendu Financier Annuel à la collectivité pour 2021, ci-joint, relatif à la concession d'aménagement Lesseps Pont d'Anthoine Irma Moreau.

DL.2022-398 - QUARTIER LESSEPS - PONT D'ANTHOINE- IRMA MOREAU - APPROBATION
DU COMPTE RENDU FINANCIER ANNUEL - ANNÉE 2021-

Présents et représentés : 53
Présents : 32
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 53
Pour : 53
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

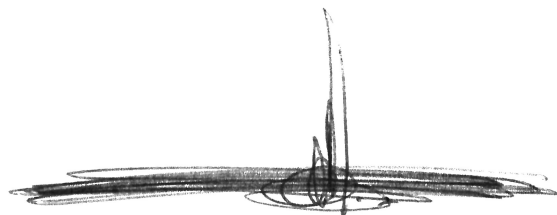
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00